



PROCÈS-VERBAL N° 6 DE LA SÉANCE DU CONSEIL INTERCOMMUNAL DU 22 MAI 2024, 20H00, À VALLORBE, SALLE DU MARTINET

Présidence : Mme Lauranne Bréchon, présidente

Présents : Mmes et MM. les délégués : Grandchamps Jennifer, Santschi Frédéric, Maillefer Thomas, Besson Guylène, Wettstein Lucas, Conod Jean-Luc, Jolliet Morgan, Barrault Céline, Boulaz Stéphane, Dutoit Céline, Affolter Dominique, Masson Pascal, Matthey Annick, Bader Marie, Huber Verena, Mouquin Yves, Clot Sarah, Perrottet Christelle, Huguenin Catherine, Rocca Maurizio, Desales Annyse, Costantini Stéphane, Dupraz-Rutz Véronique, Paccaud Caroline

Mme Christen Rosemay est excusée mais pas remplacée.

MM. Dupertuis Roger et Henchoz Guillaume sont excusés et remplacés.

Mmes et MM. les membres du Comité de direction : Viatte Isabelle, Vuagniaux Muriel, Grandjean Daniela, Stern Vincent, Candaux Etienne, Nyffenegger Christian, Stramke Luc-Olivier, Bürdel Jonas et Mezenen Nicolas.

M. Languetin Claude est excusé.

Ordre du jour :

1. Appel
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal de la séance du 28 septembre 2023 à Juriens
4. Assermentation si nécessaire
5. Rapport de la Commission de gestion et des finances chargée de l'étude du préavis 01-2024 « Rapport de gestion et des comptes de l'année 2023 »
6. Présentation du CODIR : Site pour le nouveau Collège du Vallon du Nozon
7. Communications du Comité de direction
8. Motions, postulats, interpellations, etc.
9. Élections statutaires
10. Divers

Mme Bréchon adresse une cordiale bienvenue à chacun et ouvre la séance à 20h08.

1. APPEL

Avec 25 délégués présents, le quorum est atteint et l'assemblée peut valablement délibérer. Mme Bréchon tient à remercier les personnes qui ont pris la peine de s'excuser et qui se sont fait remplacer.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Mme Bréchon annonce que le point « Élections statutaires » a été oublié dans l'ordre du jour, elle propose de l'ajouter en point 9 suivi par le point 10 « Divers ».

L'ordre du jour est ensuite approuvé à la majorité avec une abstention.

3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 28 SEPTEMBRE 2023 À JURIENS

Le procès-verbal a été adressé préalablement à tous les membres et n'est donc pas lu en séance.

Mme Bréchon ouvre la discussion et demande s'il y a des remarques au sujet de ce dernier.

La parole n'est pas demandée et le procès-verbal est mis au vote. Il est adopté à la majorité avec deux abstentions. Mme Bréchon remercie la secrétaire pour l'élaboration du procès-verbal et pour la qualité de son travail.

4. ASSERMENTATIONS SI NÉCESSAIRE

Mme Bréchon donne lecture de la promesse légale. À l'appel de leur nom, Mmes et MM. Christelle Perrottet, Verena Huber, Annyse Desaulles, Pascal Masson et Frédéric Santschi promettent d'être fidèles aux constitutions fédérale et cantonale et sont régulièrement installés par Mme la présidente.

5. RAPPORT DE LA COMMISSION DE GESTION ET DES FINANCES CHARGÉE DE L'ÉTUDE DU PRÉAVIS N° 01-2024 « RAPPORT DE GESTION ET DES COMPTES DE L'ANNÉE 2023 »

Le préavis ayant été adressé à chaque délégué, il ne sera donc pas lu en séance.

Mme Bréchon donne la parole à M. Jolliet pour la lecture du rapport de la COGEF.

La présidente ouvre la discussion sur le rapport de la COGEF. Il n'y a pas de questions.

La présidente ouvre la discussion sur les comptes 2023 :

Page 1 : « Comptes de fonctionnement » : pas de questions

Page 2 : « Charges et revenus par fonction » : pas de questions

Page 3 : « Charges et revenus par nature » : pas de questions

Page 4 : « Bilan 2023 » : pas de questions

Page 5 : « Répartition par commune » : pas de questions

Page 6 : « Répartition Transports par commune » : pas de questions

Page 7 : « Quote-part de l'engagement des communes » : pas de questions

Page 8 : « Prix des locations des locaux scolaires » : pas de questions

Page 9 : « Tableau des investissements » : pas de questions

Mme Bréchon clôt la discussion et lit les conclusions du rapport.

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL (CI) DE L'ASSOCIATION SCOLAIRE INTERCOMMUNALE DE VALLORBE, BALLAIGUES, VALLON DU NOZON (ASCOVABANO)

- Vu le rapport du Comité de direction concernant la gestion et les comptes de l'année 2023 ;
- ouï le rapport de la Commission de gestion et des finances chargée de l'étudier,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE :

1. Le rapport de gestion est adopté.
2. Les comptes intercommunaux de l'exercice 2023 sont acceptés tels que présentés.
3. Il est donné décharge au Comité de direction de sa gestion pour l'année 2023.

À l'unanimité, les délégués décident d'accepter le préavis et le rapport de gestion, les comptes 2023 et le rapport de la COGEF.

Mme Bréchon remercie chaleureusement les membres de la COGEF, le boursier ainsi que tous les intervenants pour leur précieux travail et l'élaboration de ce rapport.

6. PRÉSENTATION DU CODIR : SITE POUR LE NOUVEAU COLLÈGE DU VALLON DU NOZON

Mme la Présidente donne la parole à M. Nyffenegger pour la présentation de ce point. Ce dernier présente la 4^e variante aux délégués présents (présentation jointe au PV).

A la suite de cette présentation, Mme Bréchon demande s'il y a des questions et laisse la parole à qui veut la prendre.

M. Conod demande si les coûts des transports vont changer, M. Nyffenegger lui répond que la partie mobilité a été étudiée et les transports vont rester avec dans l'idée que les grands seront à Vaulion et les petits à Croy. Dès lors, il y aura des transports à effectuer. Cependant, le coût des transports exact est difficilement chiffrable pour le moment. M. Stern ajoute qu'avec les nouvelles constructions, les transports durant le temps scolaire seront supprimés, seuls les transports de et vers le domicile seront maintenus.

Mme Matthey demande si dans la prévision du nombre de classes, une petite marge est prévue. M. Nyffenegger lui répond que le nombre de classes doit correspondre aux prévisions et selon l'étude démographique, ces prévisions sont bonnes jusqu'en 2030 voire 2040. Il faut cependant ne pas oublier qu'une étude reste une étude et que la démographie peut varier, les échanges de population aussi. Il propose de donner la parole à M. Ponnaz afin que ce dernier puisse également répondre à cette question. M. Ponnaz explique qu'il est très difficile de répondre à cette question en sachant que Vaulion est actuellement plein ainsi que Vallorbe qui est en développement par rapport à la démographie. L'idée étant de prévoir un nombre de classes suffisant afin que le Conseil intercommunal ne pense pas que l'Association a vu tellement grand que certaines classes ne soient pas utilisées, mais également éviter de devoir revenir d'ici trois ans avec un manque cruel de locaux, le but était de maximiser les coûts, il ajoute que lorsque le Collège de Croy ouvrira ses portes, il y aura suffisamment de classes pour absorber tous les enfants du Vallon du Nozon et également sur le site de Vaulion.

M. Mouquin ajoute qu'à Vaulion tout comme à Croy, il faudra prévoir la possibilité de construire un étage supplémentaire. Financièrement parlant, il faut voir s'il est plus intéressant de prévoir d'ajouter un étage dans le futur ou s'il doit déjà être fait maintenant.

M. Conod demande si l'État va participer financièrement à cette construction et comment la répartition au sein des communes va se faire. M. Stramke lui répond que la répartition se fait selon la typologie de construction dans l'enseignement, tout ce qui est enseignement post obligatoire et du ressort du Canton, mais l'enseignement obligatoire et du ressort des Communes, il s'agit soit des bâtiments historiques qui appartiennent aux communes ou alors des constructions intercommunales comme pour le Collège des 3 Vallons. Le Canton met le personnel à disposition sous la direction de M. Ponnaz, mais il n'y a pas de participation directe aux coûts de construction par le Canton. En ce qui concerne la répartition des coûts de construction elle se fait selon une clé de répartition à 50 % entre le nombre d'habitants et le nombre d'élèves, la clé de répartition de ces frais change au fur et à mesure des années et est adaptée, ce qui permet de tenir compte à la fois des élèves qui sont présents dans les différentes communes et de la démographie générale au niveau de ces dernières. Cette démographie n'est pas figée et est fluctuante dans le temps. Pour rappel, la répartition par commune est mentionnée chaque année dans les tableaux insérés aux budgets et aux comptes.

Mme Besson demande si le manque de locaux pour Vallorbe est intégré dans la réflexion pour le futur du secondaire. M. Nyffenegger lui répond que ce manque de locaux pour Vallorbe n'est pas intégré dans les études actuelles, car elles concernent le Vallon du Nozon, mais le Comité de direction travaille déjà sur ce problème et est en discussion avec la Commune de Vallorbe ainsi qu'avec la direction des écoles et la DGEO. M. Stramke ajoute que Vallorbe est dans la suite de la réflexion du CODIR, en sachant que les élèves actuellement à l'école dans le Vallon du Nozon vont se retrouver tôt ou tard à Vallorbe.

Actuellement, il faut se déterminer sur les étapes prévues pour la suite, à savoir la révision du plafond d'endettement de chaque commune et la modification des statuts qui devront être validés par toutes les Municipalités et Conseils généraux ou communaux. Il invite d'ailleurs chaque délégué à déjà en parler dans leur commune respective afin d'anticiper non seulement sur la construction dans le Vallon du Nozon, mais également afin de prévoir l'agrandissement à Vallorbe. L'agrandissement du Collège des 3 Vallons et de la responsabilité de l'AscoVaBaNo, pour ce qui est du Collège 1915, il faudra se déterminer sur qui prend en charge quoi entre la Commune de Vallorbe et l'AscoVaBaNo et il faut donc prévoir ces investissements futurs.

La Présidente propose de passer au vote pour un accord de principe de cette 4^e variante afin que le Comité de direction puisse continuer les démarches dans ce sens, elle propose de voter soit à main levée soit à bulletin secret. Le vote à bulletin secret n'est pas demandé.

Décision : à l'unanimité la variante 4 est acceptée par les délégués

M. Nyffenegger remercie chaleureusement les membres présents pour ce vote de principe, il demande la possibilité de nommer directement une commission chargée d'étudier les futurs préavis afin de pouvoir avancer le plus vite possible. Le préavis du crédit d'étude sera d'ailleurs envoyé rapidement à cette commission afin qu'elle puisse rapporter pour la prochaine séance du mois de septembre. Il est également prévu que le Comité de direction rencontre la Commission afin de répondre aux questions.

Il est décidé de nommer un membre de chaque commune, soit 10 membres au total pour cette commission. Les membres sont : Mmes et MM. J. Grandchamps (Ballaigues), G. Besson (Bofflens), J.-L. Conod (Bretonnières), C. Barrault (Croy), M. Bader (Premier), A. Desaulles (Vallorbe), C. Paccaud (Vaulion). Les Communes de Juriens, La Praz et Romainmôtier-Envy ne pouvant pas se déterminer ce soir, il leur est demandé d'envoyer un courriel rapidement à la secrétaire avec le nom de la personne désignée.

Mme Besson demande si les cantines et l'UAPE vont faire partie de cette réflexion. M. Stramke lui répond que le réfectoire fait partie intégrante de la nouvelle construction à Vaulion. Les enfants scolarisés à Croy rentreront chez eux à midi. La situation actuelle avec l'acceptation des 5-6P au réfectoire sera réévaluée par la suite en fonction du nombre de places. M. Bürdel lui répond que pour l'UAPE, il est privilégié de garder celle sur le site actuel de Romainmôtier-Envy voir d'étudier d'autres possibilités si le besoin devient plus grand. En cas de volonté de garder les 5-6P à la cantine, les 36 places actuelles à l'UAPE suffiraient et seraient même diminuées à 24 places. Mme Besson demande également ce qui va devenir des petites classes actuelles de Romainmôtier-Envy. Il lui est répondu que ces classes sont prévues dans la nouvelle construction scolaire à Croy.

M. Conod demande quels sont les délais pour la suite de cette construction, M. Nyffenegger lui répond que le directeur de l'établissement scolaire attend ces nouveaux bâtiments le plus rapidement possible. Il espère que le Conseil intercommunal se déterminera rapidement lors du dépôt des divers préavis afin que le dossier avance, il ne veut pas trop s'avancer, mais il pense que ces nouvelles constructions verront le jour dans le courant de la prochaine législature.

Mme Bréchon remercie les membres du Comité de direction pour la présentation de la 4^e variante ainsi que les délégués membres de la nouvelle Commission pour le travail qu'ils devront effectuer sur les futurs préavis.

7. COMMUNICATIONS DU COMITÉ DE DIRECTION

Mme Bréchon donne la parole au Comité de direction.

Mme Vuagniaux profite de cette séance pour présenter Mme Bruand Angélique, nouvelle collaboratrice administrative depuis avril 2024 ainsi que Mme Recordon Lucia, collaboratrice administrative depuis octobre 2021. Elles sont engagées à 70 % et leur bureau est à Vallorbe.

M. Stramke remercie les membres du Conseil intercommunal pour la confiance accordée lors

de la présentation de cette 4^e variante, l'objectif étant que le préavis du crédit d'étude soit voté lors du prochain Conseil intercommunal du mois de septembre. Les étapes suivantes seront le plafond d'endettement et la modification des statuts ainsi que le préavis de construction.

M. Stramke informe qu'en complément à l'information donnée lors du précédent Conseil intercommunal et en coordination avec l'engagement de la nouvelle collaboratrice, Mme Bruand, le mode de fonctionnement du CODIR a été revu. Dès lors, le CODIR incorpore se réunit moins souvent et une petite délégation appelée CODIR restreint, composée de Mme Vuagniaux, M. Languetin, M. Nyffenegger, M. Stramke ainsi que Mme Recordon se réunit un peu plus régulièrement afin de traiter les sujets « du quotidien ». Les sujets importants continuent d'être traités en CODIR incorpore. M. Stramke espère que ce mode de fonctionnement va trouver son rythme de croisière afin d'être le plus efficace possible.

8. MOTIONS, POSTULATS, INTERPELLATIONS, ETC.

Néant.

9. ÉLECTIONS STATUTAIRES

La vice-présidente propose aux membres du Conseil de suivre la Loi sur les communes qui dit :

Art. 11

¹ Le président, le ou les vice-présidents et le secrétaire sont nommés au scrutin individuel secret ; les scrutateurs sont élus au scrutin de liste, leurs suppléants également. Ces élections ont lieu à la majorité absolue au premier tour et à la majorité relative au second.

² En cas d'égalité de suffrage, le sort décide.

³ Lorsque le nombre de candidats est égal à celui des sièges à pourvoir, l'élection peut s'opérer tacitement. Mention en est faite au procès-verbal.

Les membres du Conseil étant d'accord, les élections peuvent commencer.

a. Élection du président

Mme Bréchon accepte de poursuivre son mandat, il n'y a pas d'autre proposition.

Mme Bréchon est élue tacitement.

b. Élection du vice-président

Mme Céline Dutoit accepte de poursuivre son mandat, il n'y a pas d'autre proposition.

Mme Dutoit est élue tacitement.

c. Scrutateurs

M. Affolter et Mme Clot acceptent sont candidats. Il n'y a pas d'autres propositions, ils sont élus par acclamation.

d. Scrutateurs suppléants

Mme Paccaud et M. Mouquin sont candidats. Il n'y a pas d'autres propositions, ils sont élus par acclamation.

e. Commission de gestion et des finances

MM. Stéphane Costantini, Thomas Maillefer et Morgan Jolliet sont candidats pour un nouveau mandat, ils sont élus par acclamation.

M. Yves Mouquin et Mme Marie Bader acceptent de poursuivre leur mandat de suppléants.

10. DIVERS

M. Stramke prend la parole maintenant malgré le fait qu'il aurait dû le faire dans le point « Communications du CODIR ». Il informe que pour donner suite aux vœux de la COGEF, d'interpeller le Canton concernant sa participation aux infrastructures liée aux personnes issues de l'asile, le nécessaire va être fait et l'information sera donnée ultérieurement soit à la Commission de gestion soit au Conseil intercommunal.

Mme Dutoit remercie le Comité de direction au nom de parents de Juriens, car tout se passe bien dans les transports et qu'aucun problème n'est à signaler.

M. Mouquin qui travaille pour l'Omnibus demande l'autorisation de faire paraître dans la prochaine édition de ce Journal, l'acceptation des comptes ainsi que l'accord de principe voté ce soir afin de poursuivre les démarches pour le projet de construction. M. Stramke ne voit aucune objection à faire paraître l'acceptation des comptes, en revanche, il propose que l'article pour la construction paraisse au moment où le prévis du crédit de construction sera validé. Il pense que l'accord de principe est un peu léger pour que cela paraisse dans la presse maintenant. M. Mouquin propose également de faire un communiqué de presse au moment jugé le plus opportun.

La parole n'est plus demandée et la présidente clôt la séance à 21h35.

La présidente remercie les délégués présents pour la bonne tenue des débats.

M. Stramke invite les délégués à partager le verre de l'amitié, offert par l'AscoVaBaNo.

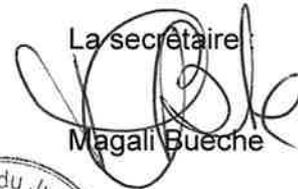
La présidente :



Lauranne Bréchon



La secrétaire :



Magali Bueche

